

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 09 décembre 2025, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Antoni GRIGGIO, Guillaume ROUARD, Fabrice BEAUMET, Régis BROCARD, Dominique AARNINK GEMINEL, Régis AUBRY, Sébastien JADOUL, Massimo TRINOLI, Evelyne FAUQUENOT, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN, Jean-Christophe PATON

Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

8.5 - Avenant au Pacte Territorial France Rénov' du Pays de Verdun

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"Depuis le 1^{er} janvier 2025, le PETR du Pays de Verdun porte l'Espace Conseil France Rénov' du nord meusien, Enorah, dans le cadre de la convention de PIG Pacte territorial. Notre collectivité s'attelle à déployer les deux volets obligatoires avec la présence de deux techniciens à temps plein soutenus par la direction sur l'aspect administratif. L'embauche d'un troisième technicien sur le volet 2 est envisagée à partir de 2027.

Les enjeux définis à travers cette contractualisation concernent les volets suivants :

- La dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels

Enorah assure la mise en œuvre de ce volet en régie visant :

- la mobilisation des ménages : promotion de l'offre, information des ménages, organisation d'événements, opérations de communications, etc.
- la mobilisation des publics prioritaires : missions de repérage, actions spécifiques préventives, actions de médiations, etc.
- la mobilisation des professionnels : information, mobilisation d'aides financières, animation d'une communauté locale, etc.

- L'information, le conseil et l'orientation des ménages

Enorah assure la mise en œuvre de ce volet en régie visant :

- les missions d'information : réponses au ménage, entretien avec le ménage ;
- les missions de conseil : qualitatif, adapté, neutre et gratuit ;
- les missions d'orientation : proposition de conseil renforcé, orientation vers une AMO, etc.

La convention de PIG Pacte territorial France Rénov' prévoit en son article 10, la faculté de mise en œuvre du volet 3 relatif à l'accompagnement des ménages ultérieurement à sa signature par la conclusion d'un avenant à la convention initiale.

Au regard des moyens mis en œuvre par le PETR du Pays de Verdun pour déployer ces missions, présentées à l'occasion du COPIL du programme le 25 novembre dernier, et des possibilités d'accompagnement qui sont proposées, il convient d'ajuster le plan de financement relatif à l'opération pour l'année 2026 et les suivantes comme suit :

		2026	2027	2028	2029	Total
Dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	30 988,00 €	30 988,00 €	30 988,00 €	30 988,00 €	127 702,00 €
	PETR du Pays de Verdun	25 355,00 €	25 355,00 €	25 355,00 €	25 355,00 €	103 480,00 €
	CRGE	5 633,00 €	5 633,00 €	5 633,00 €	5 633,00 €	24 222,00 €
Total volet 1		61 976,00 €	61 976,00 €	61 976,00 €	61 976,00 €	247 904,00 €
Information, conseil et orientation (obligatoire)	Anah	29 620,00 €	53 020,00 €	53 020,00 €	53 020,00 €	209 930,00 €
	PETR du Pays de Verdun	23 987,00 €	47 387,00 €	47 387,00 €	47 387,00 €	177 822,00 €
	CRGE	5 633,00 €	5 633,00 €	5 633,00 €	5 633,00 €	32 108,00 €
Total volet 2		59 240,00 €	106 040,00 €	106 040,00 €	106 040,00 €	377 360,00 €

Pour poursuivre le dispositif France Rénov' sur le territoire, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement ajusté pour les années 2026 et suivantes,
- solliciter l'ANAH pour la mise en place d'un avenant au contrat initial,
- autoriser le Président à négocier et signer ledit avenant au Pacte Territorial,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette mission."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE le plan de financement ajusté pour les années 2026 et suivantes,

SOLLICITE l'ANAH pour la mise en place d'un avenant au contrat initial,

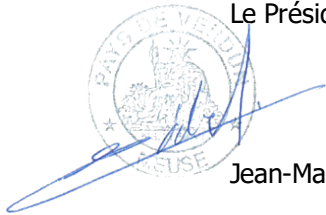
AUTORISE le Président à négocier et signer ledit avenant au Pacte Territorial,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la poursuite de cette mission.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET